



Le 23 août 2012

Chers membres de l'ACEP,

Au début de juin 2012, l'ACEP a déclenché un scrutin sur une proposition de hausse des cotisations. En raison de difficultés techniques dont notre fournisseur de services assume l'entière responsabilité, le scrutin a dû être suspendu. Le 22 juin, le Conseil exécutif national a adopté une motion d'urgence en vue de fixer une nouvelle période de scrutin, allant du 7 septembre au 28 septembre. Les bulletins seront envoyés aux membres par courriel le 7 septembre.

À l'issue du scrutin initial de juin 2012, les membres ont posé de nombreuses questions et demandé une explication claire et précise sur les raisons qui ont amené la recommandation de la hausse. Ils ont demandé des documents justificatifs afin que chacun puisse évaluer la situation financière actuelle et projetée de l'Association. Les membres trouveront dans les présentes les réponses aux questions soulevées cet été. Nous y traitons de la réduction projetée des revenus et de l'augmentation prévue des coûts et nous expliquons de quelle façon nous sommes arrivés à une somme de 15 \$. Nous examinons également la question de l'emplacement et du bail du Bureau national de l'ACEP. De plus, le document comprend des liens vers le budget antérieur de l'ACEP et le budget concernant la période 2012-2013 et 2013-2014.

Ces faits expliquent que l'ACEP demande à ses membres une hausse des cotisations. Nous savons qu'il n'est jamais populaire d'en demander plus aux membres, mais après six années sans modification des cotisations, nous croyons que la hausse proposée est justifiée et raisonnable.

L'ACEP s'est toujours félicitée d'avoir le plus bas taux de cotisation parmi tous les agents négociateurs de la fonction publique fédérale. Or même en ajoutant la hausse de 15 \$, elle pourra continuer de le faire. Le Conseil exécutif national de l'ACEP demande à ses membres d'appuyer la hausse de cotisations recommandée en votant pour elle afin d'assurer de la viabilité financière de l'ACEP pendant longtemps.

Claude Poirier
Président

Riley Brockington
Président, Comité des finances

Pourquoi les dépenses de l'ACEP ont-elles augmenté?

L'ACEP, comme toutes les organisations d'ordre syndical ou autre, doit faire face chaque année à des augmentations de ses dépenses, certaines du seul fait de l'inflation. En effet, des frais inévitables comme les dépenses de fonctionnement touchant le téléphone, les frais de déplacement et l'achat de matériel informatique ou de bureau augmentent avec la hausse du prix de ces biens et services. Depuis la dernière hausse des cotisations, en janvier 2006, l'inflation a augmenté de 12,4 %.

Certaines autres dépenses augmentent toutefois encore plus rapidement, car l'ACEP doit ajuster l'offre de services aux besoins des membres. Ainsi, pour répondre à la hausse des cas de relations de travail, l'Association a embauché – au moins jusqu'à la fin 2012 – deux agents de relations de travail additionnels. Le budget prévoit également l'embauche d'un employé des services administratifs si la charge de travail l'exige. Car si durant toute l'année 2011 nous avons ouvert 487 dossiers de relations de travail, au 1^{er} juillet 2012, nous en étions rendus à 638 dossiers de ce type, dont pas moins de 358 pour des membres touchés par la Directive sur le réaménagement des effectifs. Nous avons également déposé trois griefs de principe, jusqu'à présent, quant à l'application par le Conseil du Trésor des mesures contenues dans la Directive sur le réaménagement des effectifs. Outre les salaires et les avantages supplémentaires, ces embauches temporaires ont entraîné des dépenses en ce qui concerne le matériel de bureau, l'informatique, les frais de représentation et les frais connexes. De plus, nous nous attendons à ce que les frais de représentation, soit les coûts liés aux déplacements des agents des relations de travail à l'extérieur de la région de la capitale nationale, bondissent pour passer à 70 000 \$, au lieu des 45 000 \$ inscrits au budget.

Voici d'autres facteurs expliquant la hausse des dépenses :

- 1- **Les négociations collectives.** En ce qui concerne les membres de l'ACEP, l'aspect le plus remarquable de la présente ronde de négociation est sa durée. L'intransigeance du Conseil du Trésor et de la Bibliothèque du Parlement a fait traîner les négociations en longueur et nous a forcés à demander l'arbitrage pour les groupes EC, TR et BdP. Cela s'est répercuté sur le budget, alors que nous avons dû réserver une somme de 150 000 \$ pour les négociations en 2012, une hausse de 90 000 \$ sur nos prévisions. Les conseils arbitraux nous coûtent cher, car nous devons supporter les frais de nos représentants et les honoraires de nos avocats, tout en assumant une partie des frais du président du Conseil arbitral.
- 2- **La formation des délégués syndicaux.** Devant la demande accrue, nous avons multiplié les sessions de formation des délégués syndicaux de l'ACEP. Les dépenses touchant les remboursements de salaire ont augmenté de 12 %.
- 3- **L'informatique.** Les changements apportés par Travaux publics à la façon dont sont administrés les paiements des cotisations syndicales de nos membres nous ont forcés à modifier notre base de données, entraînant des coûts additionnels importants.

- 4- **L'équité salariale.** Afin de se conformer à la loi ontarienne, l'ACEP a conclu une entente avec le syndicat représentant ses employés en vue de modifier son régime de classification. Un comité paritaire de l'équité a été formé, et les descriptions de tâches refaites. Nous avons mis de côté 112 000 \$ en 2013 pour le paiement des arrérages en matière d'équité salariale.
- 5- **Le régime de retraite des employés.** L'employeur et le syndicat des employés de l'ACEP ont négocié la mise sur pied d'un régime de retraite, qui est entré en vigueur en avril 2012. Ce faisant, la contribution que l'ACEP effectuait dans les régimes enregistrés d'épargne retraite est passée de 10,5 % à 14,5 %, dans le cas des employés qui ont choisi de joindre ce régime. Il s'agit d'une contribution supplémentaire équivalant à environ 2 % de la masse salariale, car la moitié des employés ont souscrit au régime. En outre, l'employeur assume tous les frais de gestion du régime.
- 6- **La formation des employés.** La nouvelle convention collective des employés de l'Association prévoit désormais que les employés peuvent obtenir de la formation une fois par année, au lieu d'une fois tous les deux ans.

Malgré la hausse importante de certains de nos postes de dépense, le Comité des finances a procédé à un examen en profondeur de notre budget et a proposé des réductions. Ainsi, au total pour 2012-2013, le Comité a trouvé des économies totalisant plus de 550 000 \$ par rapport au budget proposé. Notons entre autres la réduction du budget de promotion de l'ACEP de 50 %, le report de l'aménagement des locaux à 2013-2014 permettant de reporter des dépenses de 375 000 \$, la réduction de moitié des dépenses d'ameublement et la réduction de plusieurs autres postes budgétaires au titre des réunions, de la formation et de la mobilisation.

Somme toute, l'ACEP a prévu des dépenses totalisant 6 109 350 \$ durant l'année budgétaire 2012-2013, soit 75 000 \$ de moins qu'en 2010-2011, malgré un taux d'inflation de 1,8 % en 2012, de 2,9 % en 2011 et de plus de 1.5 % jusqu'ici en 2012. Par rapport à 2010-2011, nous avons réduit nos prévisions budgétaires dans plusieurs secteurs : plus de 40 % au titre des communications, 17 % en formation de nos employés, 20 % au chapitre des honoraires professionnels et 17 % en frais de réunions. Tout cela en protégeant les services aux membres. Malgré tout, nous avons besoin d'une hausse des cotisations afin de donner à l'ACEP les ressources nécessaires pour faire face aux défis qui l'attendent.

Pourquoi nous propose-t-on une hausse de 15 \$ par mois? Pourquoi pas 10 \$ ou 20 \$

Le Comité des finances et le Conseil exécutif national ont examiné les besoins financiers de l'Association afin d'établir l'ampleur de la hausse des cotisations nécessaire afin d'assurer la sécurité financière de l'ACEP à moyen terme.

Voici les points qui ont été examinés afin d'en arriver à une hausse proposée de 15 \$ par mois :

1. La nécessité de combler le déficit projeté par la baisse des revenus et la hausse des dépenses. Nous prévoyons qu'une fois effectué l'ensemble des compressions budgétaires annoncées par le gouvernement fédéral, l'ACEP aura subi une réduction

d'environ 8 % de ses membres, soit un peu plus de 1 100. Il en résultera une baisse des revenus de cotisation d'au moins 462 000 \$ par année (sur la base de 35 \$ par membre par mois). En outre, tel que l'explique le texte sur la hausse des dépenses, cette ronde de compressions budgétaires crée une pression à la hausse sur nos dépenses en services directs aux membres, alors qu'un nombre accru de ceux-ci se tournent vers l'ACEP pour protéger leurs droits.

2. Nous visons à constituer une réserve financière égale à une année budgétaire. C'est la recommandation de nos vérificateurs et c'est une pratique normale afin de s'assurer que l'Association pourra faire face à ses obligations sur une période de 12 mois si jamais ses revenus étaient nuls ou si nous devions saborder l'organisation. À l'heure actuelle, notre réserve s'établit à 2,9 millions de dollars, soit un peu moins de 50 % de l'objectif d'établir une réserve équivalant à une année de dépenses.

C'est pour combler les revenus à la baisse et les dépenses à la hausse et pour constituer une réserve financière solide que le Comité des finances a proposé une augmentation de 15 \$ par membre par mois. Par contre, si l'Association se rend compte que ses revenus dépassent ses dépenses au cours des prochaines années, rien ne l'empêchera de proposer une réduction des cotisations mensuelles ou d'offrir davantage de services en se fondant sur les priorités des membres. C'est une évaluation que le Comité des finances fera sur une base annuelle.

Pourquoi l'ACEP va-t-elle perdre une partie de ses revenus?

La recommandation d'augmenter les cotisations faites par le Conseil exécutif national de l'ACEP est en grande partie une retombée du budget fédéral 2012. À l'été 2011, l'ACEP [avait alerté les membres](#) au fait que les politiques budgétaires du gouvernement auraient des répercussions sur l'effectif des membres de l'ACEP. Depuis l'annonce du budget 2012, le gouvernement tient bien sa promesse de réduire la taille de la fonction publique fédérale. C'est ainsi que jusqu'à présent, plus de 3 000 membres de l'ACEP ont été avisés que leur emploi pouvait être en danger. Un grand nombre d'entre eux auront besoin de l'appui de leur syndicat.

Qu'une telle agression contre l'effectif des membres de l'ACEP provoque une hausse des coûts de façon directe et immédiate est ironique et laisse un goût amer. Les revenus chutent, tandis qu'augmentent les dépenses effectuées pour assurer les services nécessaires à nos membres. De plus, ce serait faire preuve d'un optimisme excessif que d'espérer voir les revenus des cotisations augmenter jusqu'aux niveaux antérieurs à un moment quelconque au cours des trois prochaines années. Le gouvernement a l'intention de poursuivre sa démarche de restriction budgétaire durant au moins les deux années à venir et, par conséquent, le total des cotisations mensuelles perçues par l'Association continuera de décroître. Grâce à divers recours comme les départs volontaires et les échanges de postes, le nombre de départs involontaires d'employés EC de la fonction publique a pu être réduit considérablement. Aux fins des cotisations, toutefois, le nombre de départs est demeuré le même. Selon les prévisions, le nombre de postes EC à la fonction publique et le nombre de membres cotisants diminueront de 8 % environ. Par conséquent, tandis que les demandes de services augmentent à l'ACEP, les revenus connaissent une diminution importante pour la première fois de l'histoire AESS/ACEP, et pour la première fois en une vingtaine d'années de l'histoire SCEPT/ACEP.

Pourquoi l'ACEP a-t-elle renouvelé le bail du 100, rue Queen?

Un comité des locaux composé de plusieurs membres du Conseil exécutif national a été mis sur pied. Des représentants de la gestion ainsi que du syndicat qui représentait le personnel de l'ACEP ont été ajoutés à titre de conseillers, sans droit de vote. Les services de Colliers International ont été retenus pour examiner les possibilités offertes par d'autres locaux et produire une analyse du marché afin de permettre une prise de décision éclairée, fondée sur les faits, en ce qui concerne le maintien en place ou le déménagement des locaux du Bureau national de l'ACEP.

Le comité des locaux a pris en considération de nombreux emplacements et options, y compris l'achat d'un immeuble pour loger le Bureau national de l'ACEP. Le comité a pris en considération les prix courants et les taux de location actuels avant de faire sa recommandation. Il a également examiné ce qu'il en coûterait pour aménager les nouveaux locaux de telle façon qu'ils répondent aux besoins de l'ACEP, qu'il s'agisse d'achat ou de location. Les coûts tenaient compte également, comme le prévoit l'ancien bail, de ce qu'il en coûterait pour remettre les locaux actuels dans l'état où ils se trouvaient avant que l'ACEP ne les aménage pour répondre à ses besoins. Ayant considéré tous ces faits, le comité des locaux a recommandé au Conseil exécutif national (CEN) que l'ACEP renégocie le bail du 100, rue Queen.

Le CEN a reçu les recommandations du comité des locaux, puis a examiné un certain nombre de possibilités afin de déterminer si les recommandations étaient au mieux des intérêts de l'Association. En partie, son raisonnement a été le suivant :

C'est une bonne affaire

En examinant le nouveau bail, on se rend compte rapidement que de nombreux efforts ont été consacrés à sa négociation. L'ACEP a réussi à obtenir des concessions considérables du propriétaire. Pendant les dix années de la durée du bail, l'ACEP paiera moins chaque année que le loyer actuel. Les locaux ont été réaffectés et, dans une moindre mesure, modifiés. Grâce à la transmission électronique de l'information, à l'utilisation optimale de l'espace secondaire et aux nombreux autres changements apportés au mode de fonctionnement du Bureau national de l'ACEP, l'organisme a pu éviter la location d'espace supplémentaire. Des plans ont été dressés pour veiller à ce que l'ACEP puisse fonctionner efficacement avec la superficie actuelle, sans expansion, peu importe l'augmentation des services demandés par les membres pendant les dix prochaines années.

Pourquoi le centre-ville?

Les frais de déplacement les membres sont souvent réticents à l'idée de rencontrer un agent des relations de travail sur leurs lieux de travail. Ils aiment mieux la discrétion d'un endroit extérieur. Les rencontres ont souvent lieu le midi, avant la journée de travail ou encore après les heures de travail, et les membres ont peu de temps disponible. Il importe que les membres puissent accéder au Bureau national rapidement et sans difficulté. Or, l'emplacement central du Bureau national offre un accès direct à 80 % environ des membres de l'ACEP en moins de 15 minutes pour la plupart d'entre eux. Il est à distance de marche pour les membres de plusieurs ministères. Bien sûr, l'emplacement central du Bureau national au centre-ville d'Ottawa augmente la valeur de l'immeuble de location. Par contre, cela permet de réduire les

frais de déplacement. Tous les jours ou presque, des employés de l'ACEP, en particulier les agents des relations de travail, les négociateurs et le président de l'ACEP, ont à se déplacer au centre-ville et à proximité. Déménager à l'extérieur du centre-ville accroîtrait de beaucoup les coûts pour l'Association à l'égard aussi bien de la durée des déplacements que de leurs coûts. Selon les estimations, la durée supplémentaire des déplacements obligerait l'ACEP à embaucher des employés additionnels simplement pour maintenir le niveau de disponibilité des agents du Bureau national auprès des membres.

L'accessibilité Le Bureau national de l'ACEP est physiquement accessible à tous les membres de la région de la capitale nationale. L'ACEP compte fortement sur la contribution de ses très nombreux membres bénévoles. Ces membres passent de nombreuses heures au Bureau national de l'ACEP au cours et en dehors des heures de travail normales. L'emplacement central leur permet un accès facile par transport en commun ou taxi. L'ACEP dépend de ses bénévoles et a tenu compte de ce facteur au moment de décider de son emplacement. S'il devient de plus en plus difficile pour les bénévoles de participer aux réunions des comités, il deviendra de plus en plus difficile pour l'ACEP de trouver des bénévoles. En plus, il importait de veiller à ce que l'emplacement du Bureau national fût gage de sécurité pour ses occupants. En effet, de nombreuses réunions de comités ont lieu après les heures de travail, et l'ACEP est responsable de la sécurité des membres qui travaillent dans les comités.

L'esprit de solidarité Il est intéressant de noter que l'immeuble abritant le Bureau national de l'ACEP appartient à une société publique de gestion ayant pour mandat de fournir des services de gestion des investissements à des régimes de pension du secteur public de la Colombie-Britannique et à d'autres clients du secteur public. L'ACEP est fière d'affirmer que ses produits promotionnels sont de fabrication syndicale et, dans la même foulée, nous sommes fiers de dire que le montant du loyer offre la valeur ajoutée de servir à appuyer des syndicats frères.

Et si l'on vote non, que se passe-t-il?

Bien entendu, les membres de l'ACEP ont tout à fait le droit de ne pas accepter nos arguments et de voter contre la hausse proposée des cotisations. De nombreuses personnes nous ont demandé quels seraient les résultats à court et long terme d'une telle décision. Voici quelques scénarios envisageables.

1. Nous encaisserons nos investissements à court terme afin de combler le déficit projeté. Ces placements à court terme totalisaient 2 940 712 \$ au 31 décembre 2011. Toutefois, une fois ces placements encaissés, l'ACEP sera fragilisée n'ayant plus aucune provision pour faire face aux imprévus.
2. Nous allons revenir à la charge et proposer une hausse des cotisations au cours de l'année. Toutes les opérations mathématiques que nous pouvons envisager pointent dans une direction : nous aurons besoin de hausser les revenus provenant des cotisations des membres pour continuer à offrir les services que demandent les membres.
3. Si cela ne suffit pas à court terme, nous devons réduire les services aux membres. Puisque 55 % des dépenses de l'ACEP sont liées aux salaires, la réduction des services

se soldera inévitablement par une réduction du personnel. Nous devons également réduire d'autres postes budgétaires, ce qui aura un impact négatif sur les services offerts. La représentation liée au réaménagement des effectifs diminuera possiblement, et l'Association devra examiner de quelle façon elle défendra le régime des pensions et les dispositions des conventions collectives – deux combats prévus pour les prochaines années.

4. Enfin, si la situation financière de l'ACEP ne peut être résolue, les membres pourront être invités à décider s'ils souhaitent que l'ACEP soit absorbée par un autre syndicat. Il conviendra alors de se rappeler que les cotisations payées par les membres de l'ACEP étant parmi les moins élevées de la fonction publique fédérale – même en tenant compte de la hausse proposée qui les porterait à 50 \$ par mois par membre – cette fusion porterait les cotisations au niveau de celles qui sont versées par les membres du syndicat dans lequel nous fusionnerions. De plus, cela ne tiendrait pas compte du fait que les membres EC, TR et BdP ont choisi l'ACEP pour les représenter après avoir été membres d'autres syndicats au fil des années, car ils souhaitaient une structure distincte qui leur permettrait le mieux de défendre les intérêts particuliers à leurs unités de négociation respectives.

Comparaison des cotisations

Dix-sept agents négociateurs différents ont le Conseil du Trésor comme employeur de leurs membres. Chacun de ces agents négociateurs établit ses propres cotisations. L'ACEP a toujours été fière de fournir des services de premier ordre à ses membres tout en gérant ses fonds de façon responsable, de telle sorte que les cotisations de ses membres sont parmi les moins élevées au sein de la fonction publique fédérale. Si les membres approuvent la hausse des cotisations recommandée, elle pourra continuer de s'en féliciter.